

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILLAYA DE LA REGION DOUKKALA-ABDA
PROVINCE DE SAFI
MUNICIPALITE DE YOUSSOUFIA.
SERVICE TECHNIQUE
N° ...3.9./0.2... ST/M.Y
IG

RECEPTION PROVISOIRE
DU LOTISSEMENT IGE NDIS
A Youssoufia

- Vu le Dahir N° 1.92.7 du 17 Juin 1992 portant promulgation de la loi N° 25.90 relative aux lotissement, groupes d'habitations et morcellements
- Vu le Dahir N° 1.89.187 du 21 Novembre 1989 portant promulgation de la loi N° 39.89 relative à la fiscalité des collectivités locales et leurs groupements.
- Vu la décision de lotir N° 03/95 du 27/12/95
- Vu les Réceptions :
 - 1) voirie et Assainissement : réceptionnés le 19/05/1998 par les service municipaux et le B.E.T. SONA à casa
 - 2) Réseau eau potable : réceptionné le 03/12/97 par L'ONEP de Youssoufia
 - 3) Réseau téléphonique : réceptionné le 15/11/96 par L'ONPT de Safi
 - 4) Réseau électrique : réceptionné le 18/03/99 par L'O.N.E service technique régional de Marrakech.

Vu l'écrit et la demande de SNEC 409/ 02 du 0/08/02

Le Président du conseil urbain de Youssoufia Décide : Article unique :

« Prononce la Réception provisoire du lotissement I GENDIS »

Youssofia Province de Safi 07 AOUT 2002
Le Président.
Le Président
Ahmed El Mezouzi
Ahmed El Mezouzi
Ahmed El Mezouzi
Ahmed El Mezouzi